



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 7

EX/274/6b)-P.1
CL/199/7-P.1
27 octobre 2016

Budget consolidé 2017

Mettre en œuvre une Stratégie révisée qui sert les citoyens en rendant les parlements plus forts et plus démocratiques

La vision de l'Union interparlementaire (UIP) est celle d'un monde dans lequel chaque voix compte, où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement. Organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP œuvre pour la paix, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et le développement durable par le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaires. Elle promeut une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques en s'employant avec les parlements et les parlementaires à exprimer les besoins et les aspirations des citoyens et à y répondre.

Le budget consolidé 2017 traduit en termes financiers le programme qui débutera la mise en œuvre de la Stratégie révisée de l'UIP pour 2017-2021. Dès qu'il aura été officiellement adopté par le Conseil directeur en octobre 2016, le plan détaillé pour 2017 sera présenté sous la forme d'un tableau matriciel résumé, directement inspiré des objectifs de la Stratégie révisée. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de CHF 15,9 millions pour l'année et il est financé en majeure partie par les contributions des Membres, estimées pour 2017 à CHF 10,2 millions. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs extérieurs, d'un montant attendu de CHF 4,2 millions, c'est-à-dire 27 %, qui serviront à financer des activités de programme.

Le budget témoigne aussi de l'importance accordée par l'UIP à l'équité entre les sexes. 5 % du budget ordinaire ont été spécialement alloués à l'égalité hommes/femmes. Globalement, le total des fonds affectés à ces activités s'établit à CHF 1,6 million, soit 10 % du budget consolidé.

Bien que son budget soit toujours sous pression, l'UIP reste résolue à contribuer aux efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques. Elle continuera à mettre de côté des fonds pour compenser son empreinte carbone, en particulier suite à l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015.



#IPU135

	<u>Pages</u>
1. Introduction	3
1.1 Synthèse du Secrétaire général	3
1.2 Projections à moyen terme.....	6
1.3 Incidences sur l'environnement.....	7
1.4 Egalité des sexes – Analyse	7
2. Recettes	9
2.1. Contributions des Membres	9
2.2 Contribution du personnel et autres recettes	9
2.3 Contributions volontaires.....	9
3. Dépenses	11
3.1 Objectifs stratégiques	11
Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	11
Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes.....	13
Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme	15
Objectif 4 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes	17
Objectif 5 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement.....	18
Objectif 6 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	20
Objectif 7 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.....	22
Objectif 8 – Comblé le déficit démocratique dans les relations internationales.....	24
3.2 Catalyseurs.....	26
Gouvernance et contrôle internes efficaces.....	26
Visibilité, plaidoyer et communication	27
Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	28
Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates.....	29
3.3 Provisions et subventions.....	30
3.4. Dépenses d'équipement.....	31
3.5 Secrétariat	32
4. Tableau des contributions des Membres au budget 2017	33

1. Introduction

1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Le programme et budget pour 2017 permettra à l'UIP de commencer à donner pleinement effet à sa Stratégie révisée pour 2017-2021. Un programme de travail complet est proposé, qui porte sur la gouvernance démocratique, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, les droits de l'homme, le développement durable et la consolidation de la paix et les moyens qui seront employés pour progresser sur la voie de chacun des objectifs stratégiques seront le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire. Le Sous-Comité des finances, qui a été associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, a donné des orientations au Secrétariat et en a supervisé l'exécution.
2. Ces dernières années, les contributions statutaires des Membres de l'UIP ont été sensiblement abaissées ; elles ont diminué de plus de CHF 2 millions sur une base annuelle (17,6 %) par rapport au niveau de 2011. Pour 2017, le total des contributions statutaires doit augmenter de 1,5 % par rapport aux recettes de 2016 ; c'est la première hausse du budget en six ans, et elle est prévue pour tenir compte de dépenses jugées nécessaires pour la réalisation du site web et la sécurité au Siège de l'UIP. Le barème des quotes-parts de l'UIP est calqué sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte des effectifs différents des Membres et il est automatiquement ajusté chaque fois que le barème de l'ONU change. Pour 2017, la dernière mise à jour du barème de l'ONU a été appliquée, ce qui a entraîné des hausses et baisses des quotes-parts de certains parlements (voir pages 33-36).
3. Les produits du programme de l'UIP dépendront de la demande des parlements et de leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les Objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur le climat. Les parlements ont fait preuve de disponibilité pour l'élaboration de ces instruments, qui leur reconnaissent un rôle prépondérant en matière de mise en œuvre et de contrôle. Ils aideront les parlements, à mesure qu'ils intégreront les ODD à leurs travaux, à acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux attentes. Les parlements devront en effet s'équiper pour être en état de relever les défis des ODD. En diversifiant ses sources de financement et en élargissant sans cesse l'éventail de ses partenaires financiers, l'UIP a pu maintenir à la fois un niveau d'activités stable et garder les contributions de ses Membres à des niveaux historiquement bas. Pour le moment, le Conseil directeur n'a formulé aucune demande extraordinaire d'activités supplémentaires.
4. Les deux Assemblées statutaires se tiendront comme à l'accoutumée, ainsi que les réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif (jusqu'à trois par an) et des autres comités et organes statutaires. L'UIP entreprendra de réviser ses objectifs de programme et imputera de nouveau certaines dépenses d'activités de programme au budget des contributions volontaires en 2017. Dans la situation actuelle, les organisations internationales sont obligées de prendre des mesures de sécurité supplémentaires. Aussi l'UIP a-t-elle mis de côté CHF 60 000 pour commencer à renforcer la sécurité à son siège. Ce crédit a été partiellement financé par de nouvelles réductions de coûts qui seront réalisées dans toutes les divisions et tous les domaines de travail grâce à un contrôle étroit des dépenses ordinaires.
5. Le réaménagement du site Internet de l'UIP sera achevé en 2017 et permettra d'accroître le rayonnement de l'UIP auprès de publics cibles. Lorsque le nouveau site sera pleinement opérationnel, des fonds devront être alloués chaque année à la maintenance et à l'actualisation des contenus pour lui garder son caractère dynamique et sa pertinence. Pour atteindre ce but, une somme de CHF 100 000 a été ajoutée au budget consacré à la communication et la visibilité. Les publications de l'UIP, notamment le Rapport parlementaire mondial, renforceront elles aussi l'image de l'Organisation et soutiendront ses efforts de collecte de fonds.

6. La politique relative à l'intégration de la dimension du genre, qui doit améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'UIP, continuera à être mise en œuvre dans toutes les activités, ce qui impliquera l'exécution d'un plan d'action assorti d'objectifs concrets, la formation du personnel et la mise au point de mécanismes et d'outils permettant de garder la dimension du genre au centre de toutes les activités. De même, en 2017 et les années suivantes, l'UIP appliquera à toutes ses activités une approche fondée sur les droits et veillera à ce que ces deux démarches apportent de la cohérence à son action.
7. Les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient se maintenir à un niveau comparable à celui de 2016. L'accord de financement de trois ans et demi conclu en 2014 avec l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) court jusqu'en décembre 2017. Cet important partenariat est unique en ce sens qu'il soutient et continuera à soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des axes de la Stratégie de l'UIP, en particulier ceux de la démocratie et du développement. L'accord quinquennal de partenariat avec *Worldwide Support for Development* est toujours en cours. Il privilégie les activités de programme favorisant le renforcement des capacités, les programmes à destination de la jeunesse et des jeunes parlementaires. Le programme du Partenariat entre hommes et femmes continuera de bénéficier d'un important financement extérieur, notamment d'une généreuse subvention pluriannuelle du Département des affaires étrangères et du commerce international du Canada. Le terrorisme est devenu une préoccupation majeure pour l'ensemble des parlementaires du monde et les résolutions de l'UIP sollicitent le Secrétariat afin qu'il assume un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre de résolutions et stratégies de lutte contre le terrorisme.
8. D'autres partenariats sont en discussion mais, dans la plupart des cas, l'issue des démarches ne sera probablement connue qu'après l'approbation du budget 2017. Aux fins de l'établissement de celui-ci, nous n'avons pris en compte que les ressources quantifiables déjà promises ou les rentrées ayant de fortes chances de se concrétiser. De toute façon, aucune somme ne sera dépensée ou engagée tant que les dons n'auront pas été officiellement confirmés par la signature d'un accord. Si l'UIP réussit à mobiliser davantage de fonds, le Secrétariat ne tardera évidemment pas à entreprendre de nouvelles activités.
9. Le solde du Fonds de roulement (FR) s'établissait à CHF 8,6 millions à la fin de l'exercice 2015, dont CHF 6,6 millions de liquidités et de fonds disponibles, le reste correspondant à des ajustements comptables de mise en conformité avec les normes IPSAS qui ne peuvent être réalisés en espèces. La part de liquidités du FR se situe actuellement à 84 % cent du niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006 (à une époque cependant où les financements extérieurs ne représentaient qu'une fraction de leur montant actuel).
10. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a eu pour effet de revaloriser le bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS séparée a obligé à amortir le prêt de longue durée de la FIPOI de la Confédération helvétique et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces plus-values ont pour effet d'alourdir les charges d'amortissement, qui doivent être absorbées par le budget annuel. A une époque où le budget ordinaire est déjà maintenu au minimum, une augmentation des charges au titre de l'amortissement ne peut avoir lieu qu'au prix d'une réduction des activités. Cela va manifestement à l'encontre des intérêts de l'Organisation, et c'est une conséquence inattendue de l'importance qu'elle attache à l'obligation de rendre compte de son action. Comme le Conseil directeur en a décidé pour les budgets 2014-2016, il est à nouveau proposé pour 2017 et les années suivantes que le Secrétariat soit autorisé à puiser dans le Fonds de roulement les montants correspondant à la charge supplémentaire que représente pour 2017 l'amortissement annuel du bâtiment (CHF 60 000), du prêt de la FIPOI (CHF 67 000) et du capital immobilisé dans la réalisation du site web (CHF 110 000).
11. En raison des difficultés budgétaires rencontrées par de nombreux Parlements membres et de la fermeté actuelle du franc suisse, il est proposé de prélever jusqu'à CHF 100 000 sur les liquidités du Fonds de roulement pour équilibrer le budget 2017. Ce prélèvement ne sera effectué que s'il s'avère nécessaire en fin d'exercice. Ces cinq dernières années, le Conseil

directeur a autorisé le Secrétariat à puiser dans le Fonds de roulement mais cette mesure n'a finalement pas été nécessaire en raison d'autres économies réalisées en cours d'année sur les frais de fonctionnement. Il en sera probablement de même en 2017.

12. Malgré la légère augmentation des contributions totales des Membres, l'équilibrage du budget ordinaire 2017 a demandé de gros efforts car il a fallu réduire au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires nécessaires au titre de la rédaction des pages web et de la sécurité. On ne peut pas obtenir des rentrées fiables de contributions volontaires et saisir les occasions de partenariat qui s'offrent sans des efforts continus de gestion et une évaluation attentive des risques que représentent les partenariats extérieurs pour l'indépendance de l'UIP et la réalisation des objectifs stratégiques définis par ses Membres. Le Secrétariat ne relâchera pas ses efforts, couronnés de succès jusqu'ici, pour attirer de nouveaux Membres. Parmi d'autres avantages, leurs contributions aideront à alléger la charge financière des Membres actuels par une répartition plus large. Par sa Stratégie pour 2017-2021, l'UIP renouvelle son engagement de travailler à l'avènement d'un monde dans lequel chaque voix compte et où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2016	Budget approuvé pour 2017		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 016 000	10 227 000		10 227 000
Fonds de roulement	356 100	337 000		337 000
Contribution du personnel	1 018 500	1 023 000		1 023 000
Intérêts	110 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	312 800	(312 800)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 271 700		4 224 300	4 224 300
TOTAL DES RECETTES	15 788 300	12 015 800	3 911 500	15 927 300
DEPENSES				
Objectifs stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 997 700	1 411 100	1 017 600	2 428 700
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	1 591 300	622 100	933 800	1 555 900
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 454 500	1 032 800	505 600	1 538 400
4. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	303 200		329 600	329 600
5. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 054 400		1 083 700	1 083 700
6. Contribuer à la paix, la prévention des conflits et la sécurité	94 000	148 300	354 000	502 300
7. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 201 400	3 182 000		3 182 000
8. Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales	837 300	893 000		893 000
Sous-total	11 533 800	7 289 300	4 224 300	11 513 600
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	838 700	854 700		854 700
Visibilité, plaidoyer et communication	967 800	1 086 900		1 086 900
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 649 400	2 668 900		2 668 900
Sous-total	4 465 900	4 620 500		4 620 500
Autres charges	105 000	106 000		106 000
Suppressions	(316 400)		(312 800)	(312 800)
TOTAL DES DEPENSES	15 788 300	12 015 800	3 911 500	15 927 300

1.2 Projections à moyen terme

13. On s'attend à ce que la croissance mondiale du PIB reste modérée en raison d'une faible demande globale, d'une évolution médiocre du côté de l'offre et d'une faible croissance des investissements, du commerce et de la productivité.¹ La croissance du commerce mondial devrait se redresser légèrement à 3,2 % en 2017 en raison d'une stabilisation de la demande dans les pays producteurs de produits de base et d'une hausse des investissements dans des pays comme la Chine. Suivant une tendance similaire à celle des années précédentes, la croissance du PIB dans les économies avancées devrait être, selon les projections, légèrement inférieure à 2 % pour la période 2016-2017 et entraînée par la demande intérieure plutôt que par le commerce extérieur. Le vote référendaire du Royaume-Uni en faveur du départ de l'UE n'a pas encore pleinement déployé ses effets. Ce qui est certain, c'est que tant le Royaume-Uni que le reste de l'Europe vont probablement connaître une importante volatilité des marchés et vivre dans l'incertitude quant aux politiques qui seront menées dans le proche avenir.
14. Les économies des marchés émergents et des pays en développement restent de force inégale, cette inégalité étant surtout marquée entre les exportateurs de produits de base qui se débattent avec des prix bas et les importateurs répondant à une forte demande intérieure. Tandis qu'en Inde et en Indonésie les investissements devraient se maintenir à un niveau élevé, soutenus par une infrastructure en expansion, dans d'autres économies émergentes comme celles du Brésil et de la Fédération de Russie, ils devraient continuer à baisser en raison d'une récession prolongée et de la faiblesse des cours des produits de base.² Le ralentissement de la croissance chinoise pourrait avoir de vastes répercussions sur la croissance de l'Europe et du reste du monde. Cette incertitude concernant la transition dans les marchés émergents et les économies en développement est encore exacerbée par le risque de tensions géopolitiques entre les régions.
15. Selon les projections, l'inflation devrait rester faible en 2017 en raison des prix bas des produits pétroliers et de l'énergie. Si les prix des produits pétroliers ont été un moteur de croissance en soutenant la consommation des ménages, ils devraient repartir peu à peu à la hausse. Pour l'Europe en particulier, les projections font état de taux d'inflation de 0,2 % en 2016 et de 1,4 % en 2017.³ Cette reprise sera soutenue par un nouvel assouplissement, la Banque centrale européenne s'étant engagée à poursuivre son programme d'achat d'obligations au moins jusqu'en mars 2017. L'assouplissement récent de la politique monétaire sur la croissance du crédit dans la zone euro devrait aussi contribuer à relancer la croissance du PIB.
16. La croissance réelle du PIB en Suisse devrait correspondre à celle du reste de l'OCDE, avec un taux de 1,2 % en 2016 et de 1,7 % en 2017.⁴ Cette croissance relativement constante mais molle est due en partie aux effets différés de l'appréciation de la monnaie par rapport à l'euro qui, tout en diminuant lentement, se font toujours sentir. Ces effets à retardement expliquent en partie pourquoi les importations continuent d'augmenter plus rapidement que les exportations en Suisse. Sur un autre registre, si la consommation publique et privée, qui représente plus de la moitié du PIB, est nécessaire pour soutenir la croissance, l'inquiétude monte à mesure que les ventes de détail se replient. Enfin, l'inflation dans le pays devrait progresser de 0,2 % en 2016 à 1,4 % en 2017.
17. Selon les prévisions, le dollar des Etats-Unis devrait s'apprécier par rapport à l'euro, ce qui pourrait mettre le franc suisse dans une situation inconfortable. Même si la moitié du commerce suisse est avec l'UE, ce qui fait du taux de change CHF/euro un élément stratégique de l'économie suisse, le dollar des Etats-Unis est aussi une référence importante.

¹ The OECD Economic Outlook, 2016, p.13, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2016, à consulter à la page suivante : <http://www.slideshare.net/oecdeconomy/ocde-perspectives-economiques-juin-2016-dcideurs-publics-agissez-maintenant-pour-quil-soit-possible-dhonorer-les-promesses-faites>

² The OECD Economic Outlook (Perspectives économiques de l'OCDE), 2016, p.20

³ European Economic Forecast, Spring 2016, p.4 (Prévisions économiques de l'Union européenne, printemps 2016 – n'existent qu'en anglais)

⁴ European Economic Forecast, Spring 2016, p.142

18. Au cours des six dernières années, l'UIP a réduit le total de ses contributions statutaires annuelles de plus de 17 pour cent, ce qui représente une épargne accumulée de CHF 7,5 millions pour ses Membres depuis 2011. Reconnaisant que l'UIP ne peut supporter des réductions prolongées de son budget ordinaire sans que son travail en soit affecté, ses organes directeurs ont autorisé, pour la première fois depuis 2011, une légère augmentation du total des contributions (1,5 %). L'adhésion de nouveaux Membres devrait rapporter à l'Organisation des recettes additionnelles de CHF 20 000 en 2017.
19. Les contributions volontaires devraient se maintenir à un niveau comparable à celui de 2016. Selon les prévisions actuelles, de nouveaux accords de partenariat ou des accords reconduits devraient remplacer certaines subventions arrivant à échéance et maintenir les contributions volontaires à environ 27 % du budget consolidé (contre 27 % du budget en 2016). Si la Stratégie révisée attire plus de contributions volontaires, l'UIP étendra les services et programmes correspondant aux objectifs attractifs. Dans l'intervalle, elle a opté pour une estimation prudente des intérêts et du rapport des placements en 2017 car il ne faut pas s'attendre à une reprise des taux d'intérêt tant que la croissance mondiale restera molle.

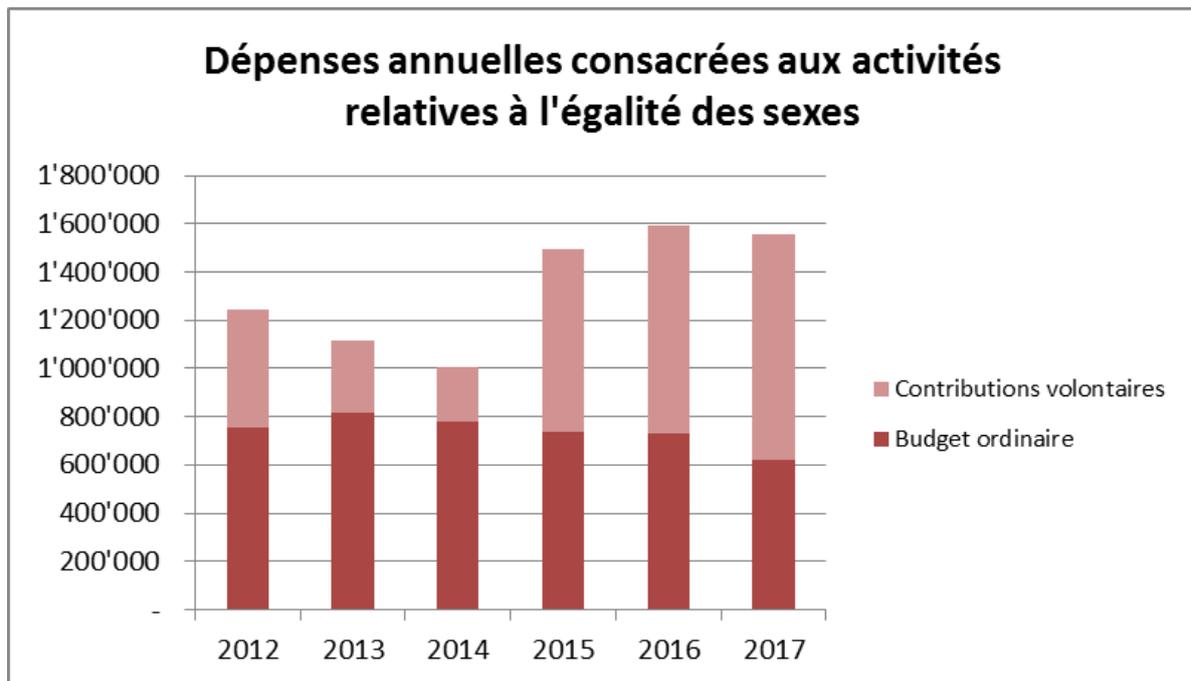
1.3 Incidences sur l'environnement

20. Fidèle à son engagement de contribuer aux efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques, l'UIP calcule ses émissions de gaz à effet de serre afin, d'une part, de mesurer les progrès et, d'autre part, d'identifier les domaines dans lesquels des mesures sont à prendre en priorité. Les déplacements officiels sont une composante nécessaire du travail de l'UIP et les émissions qu'ils entraînent sont évaluées et entièrement compensées. La décision de tenir chaque année l'une des Assemblées à Genève contribue normalement à restreindre l'utilisation de carbone. L'UIP se distingue des autres organisations internationales par le fait qu'elle compense la totalité de ses émissions de gaz carbonique.
21. L'UIP a pris des mesures pour réduire les émissions des transports locaux. L'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité des documents imprimés.
22. Une provision de CHF 28 000 est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2017. L'idée de compenser les émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets destinés à réduire les émissions de gaz ailleurs dans le monde a été adoptée à Kyoto, Japon, en 1997.
23. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO₂ les fonds nécessaires en 2017 au financement de toutes les activités de l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle pourrait recevoir de donateurs volontaires.

1.4 Egalité des sexes - Analyse

24. Pendant la dernière décennie, l'UIP a clairement maintenu le cap dans ses activités sur l'égalité hommes/femmes, c'est-à-dire sur des travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique et à protéger et promouvoir les droits des femmes en général. Ces activités correspondent à l'objectif 2 de la Stratégie révisée de l'UIP et absorbent 5 % des crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation.

- 25. Le programme du Partenariat entre hommes et femmes continue d'attirer des financements substantiels de plusieurs donateurs. Les contributions volontaires promises, destinées notamment aux activités de promotion de l'égalité des sexes, devraient se maintenir en 2017 à un niveau comparable à celui de 2016. De nouveaux donateurs, de même que des anciens, ont déjà confirmé leur soutien ou parachèvent actuellement leurs plans de financement. Quelque CHF 930 000 devraient ainsi être alloués au programme d'égalité des sexes en 2017.
- 26. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes s'élèvent à CHF 1,6 million, soit 10 % du total du budget consolidé.



2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

27. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions de ses Membres. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation. A partir de 2012, il a été procédé à une série de coupes significatives dans les contributions des Membres suite aux restrictions budgétaires que connaissent nombre d'entre eux, dues au ralentissement économique et aux fluctuations des taux de change. Le total des contributions a été réduit de plus de CHF 2 millions, bien que le nombre des Membres de l'UIP n'ait cessé d'augmenter, passant de 150 à 170 entre 2006 et 2016, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau des années 1990. En 2017, si le budget ordinaire reste placé sous le signe de l'austérité, il prévoit une hausse de 1,5 % cent du total des contributions pour couvrir de nouvelles dépenses indispensables pour la rédaction des pages web et la sécurité du Siège de l'UIP.

ANNEE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT	EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE
2006	CHF 10 544 590	3,8%
2007	CHF 11 060 266	4,9%
2008	CHF 11 354 900	2,7%
2009	CHF 11 756 000	3,5%
2010	CHF 12 046 100	2,5%
2011	CHF 12 202 390	1,3%
2012	CHF 10 939 900	-10,0%
2013	CHF 10 950 800	0%
2014	CHF 10 952 900	0%
2015	CHF 10 601 676	-3,2%
2016	CHF 10 056 000	-5,1%
2017	CHF 10 207 000	1,5%

Le nombre des Membres est passé de 150 à 170 entre 2006 et 2016

28. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui de l'ONU serait modifié. Le barème présenté en même temps que ce budget a donc été mis à jour et adapté au nouveau barème de l'ONU pour 2016-2018.

2.2 Contribution du personnel et autres recettes

29. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2017, ce système d'imposition interne générera CHF 1 081 000 de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Néanmoins, afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser aux employés de France et du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer. Pour 2017, ces remboursements sont estimés à CHF 58 000.

30. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à CHF 16 000 en 2016. Les intérêts et le rapport des placements sont revus légèrement à la baisse et estimés à CHF 100 000, étant donné la persistance de taux d'intérêt bas et le climat général d'incertitude à propos des investissements.

2.3 Contributions volontaires

31. La mobilisation de ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 27 % du budget consolidé 2017 (CHF 4,2 millions). L'accord de financement de trois ans et demi conclu avec l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), qui porte sur plus de CHF 4 millions (SEK 35 millions), court jusqu'à décembre 2017 et finance les activités de l'UIP, en particulier dans les domaines de la démocratie et du développement. L'accord de partenariat quinquennal (2013-2018) signé avec l'organisation Worldwide Support for Development porte sur un total de plus de USD 3 millions, et les bénéficiaires en sont diverses activités de programme favorisant le renforcement des capacités et une influence accrue des jeunes parlementaires. De nouvelles sources de financement permettront à l'UIP

d'apporter une contribution réelle au Programme 2030 dans les années qui viennent. Outre leur soutien généreux au réaménagement du site web de l'UIP, les Emirats arabes unis participent aussi au financement des programmes de promotion de la démocratie, de l'égalité entre hommes et femmes et du développement.

32. L'UIP a reçu récemment d'importants dons de nouveaux partenaires, notamment une subvention pluriannuelle de USD 1,5 million du Gouvernement chinois. Celle-ci lui permettra d'exécuter ses programmes en vue de renforcer la capacité de parlements de pays en développement et de contribuer au développement durable. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a reçu une subvention pluriannuelle de CHF 1,5 million (CAD 2 millions) du Département des affaires étrangères et du commerce international du Canada qui s'étend jusqu'en décembre 2018. Grâce à un don de CHF 200 000 du Gouvernement angolais, l'UIP peut poursuivre son travail sur la santé maternelle, néo-natale et infantile. Le Parlement de Micronésie a fait à l'UIP un don de USD 100 000 pour soutenir son travail sur la migration et les réfugiés. Selon un accord signé récemment, le Parlement de Guinée équatoriale va financer à hauteur de CHF 400 000 des activités de mise en œuvre du Programme 2030 et d'autonomisation des jeunes. L'UIP éveille sans cesse l'intérêt de nouveaux donateurs potentiels. Comme d'habitude, le Comité exécutif sera tenu informé de tous les fonds qui seront récoltés après l'approbation du budget 2017.
33. L'UIP continuera en 2017 de collaborer avec la famille des Nations Unies et notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays. Elle a obtenu de nouvelles subventions de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) qui serviront à financer des activités en 2016-2017. L'UIP et ONU Femmes étudient la possibilité de prolonger leur collaboration au-delà d'un projet pilote de renforcement du Parlement en Turquie qui soutient les femmes parlementaires et la Commission pour l'égalité des chances.

3. Dépenses

3.1 Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

Objectif général

Renforcer les parlements pour leur permettre de mieux contribuer à la démocratie et de répondre aux aspirations des citoyens.

Questions et défis en 2017

L'UIP croit fermement que des parlements qui fonctionnent bien font des démocraties plus fortes et ce principe est toujours au cœur de ses activités. Fidèle à sa tradition, elle continuera à renforcer les capacités institutionnelles des parlements nationaux, en particulier de ceux de pays qui sortent d'un conflit et sont en situation de transition.

La qualité de la gouvernance générale d'un pays dépend de la façon dont le parlement s'acquitte de ses fonctions fondamentales, celles de législateur, de contrôle et de représentation. Les activités de l'UIP tendent à renforcer ces fonctions en suivant une démarche intégrée, qui va de la recherche et de l'élaboration d'outils et de normes à leur application concrète au niveau national.

L'amélioration de ces fonctions fondamentales des parlements contribue aussi à la mise en œuvre des ODD du Programme 2030, notamment de l'Objectif 16 concernant la mise en place d'institutions efficaces et ouvertes. Dans le droit fil des engagements pris pour le Programme 2030, l'UIP axera ses activités sur l'encouragement des parlements pour qu'ils soient en mesure d'assurer une meilleure reddition de comptes et publiera un deuxième Rapport parlementaire mondial sur le contrôle parlementaire.

En 2017, l'UIP continuera aussi à promouvoir et à appliquer les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, adoptés par de nombreuses entités. Selon ces principes, les parlements sont les mieux à même de décider de leur propre développement et d'obtenir des résultats concrets et durables. Elle entreprendra aussi de concevoir et de mettre en œuvre une approche globale des programmes qui soit axée sur les résultats et conforme aux Principes communs.

L'UIP élaborera des normes et des lignes directrices concernant les bonnes pratiques parlementaires et les fera largement connaître. Elle intégrera mieux ses activités de recherche, de normalisation et d'assistance technique par un travail d'équipe et une planification renforcés au sein de son Secrétariat et en étroite collaboration avec ses Membres.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- donner aux parlements nationaux les moyens de renforcer leurs capacités par des programmes sur mesure, gages d'un changement durable et d'une démocratie plus solide ;
- élaborer des outils en vue d'améliorer le fonctionnement des parlements, tels que des outils pour des secrétariats de parlement efficaces, et continuer à aider les parlements à se servir des autres outils conçus par l'UIP, notamment les outils d'auto-évaluation sur les parlements et la démocratie, sur les parlements sensibles au genre et le plan d'action annexe, et les indicateurs de parlements démocratiques, qui sont en cours d'élaboration ;
- concevoir et mettre en œuvre une approche globale des programmes qui intègre les *Principes communs* et mette l'accent sur l'évaluation et la surveillance, privilégie des résultats durables et un apprentissage continu, et aboutisse à un changement réel et sache le reproduire ;
- continuer à élaborer et à promouvoir à l'intention des parlements et de leurs partenaires des outils qui les aident à mettre en pratique les Principes communs, et à tirer profit des expériences d'autrui et des leçons tirées ; continuer aussi à encourager les parlements et leurs partenaires à adopter les Principes communs, et en faire un outil dont la valeur est reconnue par tous les parlementaires ;

- préparer la prochaine édition du Rapport mondial sur l'e-Parlement qui fournit une analyse pointue de l'utilisation des technologies de pointe au parlement, et de la prochaine conférence mondiale sur l'e-Parlement, prévue pour 2018 ;
- publier le second Rapport parlementaire mondial qui portera sur le pouvoir des parlements de demander des comptes aux gouvernements ;
- relancer la base de données PARLINE dans le cadre du nouveau site web de l'UIP, avec la volonté de fournir des données comparables sur les pouvoirs, les structures et méthodes de travail parlementaires ;
- continuer à célébrer la Journée internationale de la démocratie le 15 septembre, et faire en sorte que les parlements soient de plus en plus nombreux à l'observer, en vue d'un dialogue plus soutenu entre les institutions et les citoyens ;
- maintenir l'UIP bien présente dans le débat international sur la démocratie, notamment dans le débat sur la mise en œuvre de l'Objectif 16 de développement durable, en particulier les cibles 16.6 sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes et 16.7 sur le processus de prise de décision qui doit être souple, ouvert à tous, participatif et représentatif.

Conformément aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements, l'UIP s'emploiera à mieux servir les intérêts des parlements par l'établissement de partenariats solides à tous les niveaux. Non contente de maintenir des liens étroits avec les parlements eux-mêmes, elle continuera son travail de coordination et sa collaboration avec les partenaires de l'assistance aux parlements, le monde universitaire et d'autres pour avoir un plus large accès à des experts de qualité, se rendre plus visible et remporter une adhésion active aux valeurs les plus actuelles de la démocratie.

Parité hommes/femmes

L'UIP a la conviction que la participation des hommes et des femmes à la prise de décision sur un pied d'égalité est au cœur du fonctionnement démocratique. Elle croit aussi que l'intégration de la dimension du genre dans les activités du parlement contribue à la solidité de l'institution et la rend plus attentive à servir les intérêts de tous.

Le Centre de ressources documentaires de l'UIP continuera d'effectuer, entre autres, des recherches sur la participation des femmes à la vie politique et de suivre les progrès et les reculs en la matière. Tous les produits de la recherche comporteront une dimension parité, reposeront sur une analyse des enjeux et des questions qui se posent pour les hommes et pour les femmes et seront adaptés aux besoins tant des uns que des autres. Tous les projets d'assistance technique seront conçus en application du Principe commun n° 6, qui indique que l'assistance aux parlements, doit prêter la même attention aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes. Les projets se fonderont sur une analyse des situations et des besoins des hommes et des femmes et veilleront à ce qu'hommes et femmes participent à égalité à la gestion et à la réalisation des activités. Ce faisant, l'assistance technique contribuera à la promotion de l'égalité des sexes dans et par les parlements.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	1 432 500	981 200	2 413 700
Approuvées pour 2016	1 425 900	1 571 800	2 997 700
Approuvées pour 2017	1 411 100	1 017 600	2 428 700
• Salaires	1 192 700	154 200	1 346 900
• Services	87 200	514 300	601 500
• Voyages	109 200	289 100	398 300
• Matériel	22 000	60 000	82 000

Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes

Objectif général

Bâtir des institutions sensibles au genre qui respectent l'égalité des sexes et tiennent leurs promesses en la matière et promouvoir le respect des droits des femmes et travailler à leur émancipation.

Questions et défis en 2017

Faire progresser l'égalité des sexes

Si l'UIP a contribué à faire avancer l'égalité des sexes dans les parlements et à travers eux, des inégalités persistent. Celles-ci continuent de faire obstacle à la réalisation des droits des femmes et à leur émancipation, comme le révèle l'examen, vingt ans après, de la mise en œuvre de la Déclaration et du plan d'action de Beijing.

En 2017, l'UIP continuera d'aider les parlements qui en font la demande à se transformer en des institutions sensibles au genre, capables de donner une impulsion en faveur de l'égalité des sexes en incarnant la parité et en tenant leurs promesses en la matière. Pour ce faire, elle aidera les parlements à se soumettre à des exercices d'auto-évaluation pour trouver les moyens de corriger les inégalités entre les sexes dans leur organisation, leurs modes de travail, leur fonctionnement et leurs capacités.

Pour faire progresser l'égalité des sexes, il faut d'abord des femmes en politique. Aussi l'UIP continuera-t-elle à plaider pour l'élaboration de stratégies nationales encourageant l'accès des femmes au parlement, à prôner une réforme des lois qui aille dans le sens d'une participation accrue des femmes à la vie politique et à soutenir, conseiller et former les femmes parlementaires. En 2017, elle organisera des activités de renforcement des capacités, des sessions de formation et des ateliers sur des questions spécifiques de genre. Elle s'emploiera également à soutenir des groupes parlementaires de femmes et à faciliter les échanges entre femmes parlementaires aux niveaux national, régional ou international.

L'UIP continuera à encourager une réforme des lois qui aille dans le sens des droits et de l'émancipation des femmes. Elle s'emploiera avec les parlements à corriger les inégalités en décelant les discriminations, en particulier dans la loi, et en s'y attaquant, et en engageant une réforme des lois pour les rendre sensibles au genre. Elle redoublera d'efforts afin de soutenir les stratégies et cadres nationaux en vue de favoriser l'autonomisation des femmes, notamment dans le domaine économique.

En 2017, l'UIP continuera de soutenir l'action parlementaire visant à faire adopter et appliquer un cadre juridique solide et efficace, propre à prévenir et combattre toutes les formes de violences faites aux femmes. Les stratégies ayant réussi à faire appliquer des lois et des politiques sur ces violences retiendront particulièrement son attention. Ses activités consisteront notamment à tenir des séminaires, à apporter une aide à la rédaction des lois et un soutien aux campagnes de sensibilisation et aux consultations publiques, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de contrôle et de suivi parlementaires. L'UIP soutiendra les initiatives visant à faire prendre conscience des conséquences des conflits et de l'extrémisme violent sur les femmes et les filles. En 2016, l'UIP a publié des lignes directrices sur la lutte contre le harcèlement, l'intimidation et la violence faite aux femmes au parlement. En 2017, elle aidera les parlements à prendre des initiatives pour réduire et prévenir les violences politiques envers les femmes.

Outre le soutien qu'elle apportera aux femmes parlementaires, l'UIP s'attachera particulièrement en 2017 à sensibiliser les hommes parlementaires à l'égalité des sexes, à renforcer leurs capacités et à soutenir les initiatives qu'ils prendront en faveur des droits des femmes.

Les recherches sur les femmes en politique garderont une place essentielle dans les travaux de l'UIP sur l'égalité des sexes. En 2017, l'UIP continuera de fournir des informations comparatives sur la présence des femmes en politique. Ces informations serviront de référence et permettront de suivre les progrès faits dans la réalisation de l'ODD 5 relative à l'égalité des sexes. L'UIP continuera également à analyser les progrès et déconvenues des femmes au parlement et les meilleurs moyens de soutenir les femmes en politique. Elle diffusera ces connaissances dans les parlements, dans les instituts de recherche et les milieux militants et par le biais de grandes plates-formes et de bases de données en ligne sur les femmes en politique, telles qu'iKNOWPolitics. Elle réalisera aussi des projets de recherche sur l'influence des femmes au parlement au niveau mondial.

L'UIP continuera à travailler en partenariat avec des institutions de l'ONU (ONU Femmes, PNUD) et d'autres organisations internationales (comme IDEA ou NDI).

En résumé, l'action de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes contribuera à la mise en œuvre des ODD 5 et 16.

Parité hommes/femmes

Toutes les activités de cette section visent à améliorer la participation des femmes à la vie politique et à intégrer la dimension du genre dans les parlements et à l'UIP. Celle-ci sera particulièrement attentive à encourager les hommes à participer à ces activités et veillera à ce que les questions de genre soient traitées par des représentants des deux sexes. L'Appel à l'action de l'UIP – Mon pouvoir pour le pouvoir des femmes – a été signé en 2015 à la fois par des parlementaires hommes et femmes. L'UIP continuera donc à associer les hommes à son travail sur l'égalité des sexes par le biais de cette initiative. Elle continuera aussi à promouvoir la campagne HeforShe d'ONU Femmes. Le Programme apporte en outre un soutien et une contribution, chaque fois que c'est possible, aux activités des autres programmes et divisions, ce qui devrait faciliter l'intégration du genre à tous les niveaux de l'UIP.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	735 700	760 400	1 496 100
Approuvées pour 2016	732 800	858 500	1 591 300
Approuvées pour 2017	622 100	933 800	1 555 900
• Salaires	505 900	214 600	720 500
• Services	57 200	463 000	520 200
• Voyages	44 100	152 000	196 100
• Matériel	14 900	104 200	119 100

Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires et faire en sorte que les parlements contribuent davantage à la promotion et à la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Questions et défis en 2017

En 2017, le Comité des droits de l'homme des parlementaires poursuivra ses efforts pour protéger les parlementaires et obtenir réparation lorsque leurs droits de l'homme sont violés. Il accordera une attention particulière aux résultats de l'enquête de l'UIP sur la violence envers les femmes au parlement et les effets de cette violence sur leur travail. Le Comité se mettra en quête d'autres moyens d'accroître son efficacité, notamment par des contacts plus étroits avec l'ensemble des Membres de l'UIP, d'autres organes de l'UIP et les groupes géopolitiques. Il étudiera la possibilité de renforcer sa coopération avec d'autres mécanismes internationaux des droits de l'homme tels que le Comité des droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'avec des structures régionales. Il élaborera aussi de nouveaux outils d'information pour faire connaître son travail.

En 2017, la série de réunions parlementaires régionales, organisées pour rapprocher les parlements du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, sera pratiquement achevée. Le Secrétariat continuera à s'employer à ce que la dynamique amorcée au Conseil en faveur de l'inclusion systématique des parlements et de leur travail dans ses délibérations se maintienne et s'amplifie. L'UIP procédera à la collecte et à l'analyse systématique des données relatives à la participation des parlements aux différents stades de l'Examen périodique universel du Conseil. Comme elle l'a fait au sein du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'UIP va encourager les parlementaires à s'impliquer davantage dans les travaux du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. Les recommandations de ce dernier revêtent une importance particulière en ce sens qu'elles contribuent à donner une base solide du point de vue des droits de l'homme à la mise en œuvre des ODD.

En 2017, l'UIP va promouvoir la nouvelle édition du Guide sur les droits de l'homme à l'usage des parlementaires, ainsi que le guide récent sur la migration, les droits de l'homme et la gouvernance afin qu'ils soient traduits dans diverses langues et largement utilisés. Elle réfléchira aussi à la préparation d'autres guides sur des questions d'actualité et en rapport avec le travail des parlementaires, comme par exemple sur les limites de la liberté d'expression et/ou de la liberté de réunion pacifique.

L'UIP étudiera aussi les moyens d'encourager les parlements à s'investir pour qu'un certain nombre de conventions essentielles relatives aux droits de l'homme et leurs protocoles soient universellement ratifiés.

Le travail sera également axé en 2017 sur la définition de principes et de lignes directrices concrètes permettant aux parlements, en particulier à leurs commissions des droits de l'homme, de prendre une part plus active à la protection des droits de l'homme et de la légalité. L'UIP recueillera et diffusera par ailleurs des informations sur le fonctionnement des commissions parlementaires des droits de l'homme.

On devrait assister en 2017 à un déplacement marqué des efforts vers la mise en œuvre nationale des engagements pris au niveau international en matière de droits de l'homme, et cela par l'organisation de plusieurs réunions nationales de suivi destinées à aider les parlements à contrôler l'exécution, par leurs pays, de ces engagements internationaux. En 2017, l'UIP procédera à de nouvelles recherches pour mieux comprendre ce que font les parlements, aux côtés d'autres organismes nationaux compétents pour les droits de l'homme, pour traduire dans les faits au plan national les obligations contractées au niveau international en matière de droits de l'homme.

S'agissant des droits de l'enfant, l'UIP continuera en 2017 à mobiliser les parlements pour la protection et le bien-être des enfants. Ce faisant, elle concentrera ses efforts sur l'une des priorités définies dans les ODD, à savoir l'élimination de toutes les formes de travail et de traite des enfants et, pour mener à bien ses activités, s'appuiera sur son partenariat fructueux avec des organisations comme l'UNICEF et l'OIT. Elle engagera par ailleurs les parlements à participer davantage au travail du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, qui veille à l'application de la Convention éponyme.

L'UIP continuera à aider les parlements à faire respecter le droit international humanitaire. Ses activités dans ce domaine seront conduites principalement par son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elle continuera à appuyer les efforts des parlements en matière de diffusion, d'enseignement, de reconnaissance et de respect du droit humanitaire et du droit relatif à la protection des réfugiés, en particulier celui concernant l'apatridie et les déplacés internes. Une version actualisée du guide intitulé *Protection des réfugiés* sera produite et pourra guider l'action des parlements au niveau national. L'UIP apportera en outre un soutien aux parlements pour qu'ils puissent agir pour mettre fin à l'apatridie. Elle envisage par ailleurs d'effectuer des missions pour tenir les milieux parlementaires au courant de l'évolution dans ces différents domaines de préoccupation.

L'année 2017 devrait être celle de l'adoption d'une politique fondée sur les droits, dont l'objet sera de veiller à ce que les considérations relatives aux droits de l'homme soient systématiquement prises en compte dans les travaux de l'Organisation.

Le travail de cette section contribuera à faire avancer la mise en œuvre de tous les ODD et en particulier l'ODD 16 lorsqu'il fait référence au besoin de paix, de justice et d'institutions efficaces.

Parité hommes/femmes

L'égalité des sexes est une question qui touche tous les domaines. Les politiques et activités qui seront menées dans le cadre du programme des droits de l'homme le seront dans un souci d'égalité des sexes. Elles contribueront à la promouvoir, notamment en veillant à ce que hommes et femmes participent à parts égales. Avec l'égalité des sexes, ce sont aussi des droits fondamentaux qui sont en jeu, les droits politiques des femmes notamment. L'UIP s'attachera tout particulièrement à veiller à ce que ses activités pour promouvoir une démarche fondée sur les droits de l'homme et pour intégrer la dimension du genre à ses activités se complètent.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	1 032 900	416 300	1 449 200
Approuvées pour 2016	1 024 700	429 800	1 454 500
Approuvées pour 2017	1 032 800	505 600	1 538 400
• Salaires	818 800	236 900	1 055 700
• Services	47 000	148 000	195 000
• Voyages	158 000	97 800	255 800
• Matériel	9 000	22 900	31 900

Objective 4 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Objectif général

Promouvoir la participation des jeunes parlementaires à la vie politique et les rendre plus autonomes.

Questions et défis en 2017

La démocratie nécessite l'engagement des jeunes femmes et hommes. Non seulement parce qu'ils ont le droit de participer au processus décisionnel, mais aussi parce qu'ils représentent un élément clé pour relever les nombreux défis auxquels font face les sociétés, parmi lesquels la pauvreté, la discrimination, les inégalités, les migrations, le changement climatique, les conflits et les obstacles à l'éducation et à l'emploi. L'objectif 16 des Objectifs de développement durable préconise des institutions politiques inclusives. En outre, les ODD appellent à la participation de tous, y compris les jeunes hommes et femmes, dans la réalisation d'un développement équitable et durable qui ne laisse personne de côté.

Soutenir la participation des jeunes à la vie politique contribuera à promouvoir la citoyenneté active des jeunes et à renforcer la responsabilité sociale. Cette approche sera source d'innovation, de créativité et de nouvelles manières de penser, qui permettra de relever les défis socio-économiques, politiques, culturels et environnementaux croissants. L'autonomisation politique des jeunes a donc le potentiel de faire émerger des institutions politiques plus efficaces et inclusives. En concentrant le talent et l'énergie des jeunes, l'autonomisation peut également être mise à profit pour assurer un développement équitable et durable pour tous.

En 2017, l'UIP continuera à combler les lacunes existantes dans les données et l'information au niveau mondial sur l'engagement politique des jeunes. Cela comprendra son projet phare de suivi des tendances en matière de représentation des jeunes et de participation des jeunes au parlement. L'UIP élaborera des lignes directrices visant à favoriser une plus grande participation des jeunes dans les parlements à travers le monde. Elle élargira ses activités afin d'autonomiser les jeunes parlementaires en leur fournissant des plates-formes de réseaux numériques et non numériques, notamment à travers le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et la Conférence mondiale annuelle des jeunes parlementaires.

En 2017, l'UIP commencera à intensifier sa promotion de l'autonomisation des jeunes en nouant le dialogue avec les jeunes parlementaires et les représentants de la jeunesse aux niveaux régional et national. Une série de séminaires régionaux, dont l'accent sera sur des questions thématiques clés telles que la lutte contre l'extrémisme violent, seront mis sur pied pour promouvoir la participation des jeunes. L'UIP mettra également en œuvre des programmes de soutien sur mesure pour les jeunes parlementaires afin d'améliorer leurs compétences de leadership et leur capacité à influencer le processus législatif et les politiques dans une perspective des jeunes. Un des objectifs à la base de toutes ces activités sera d'accroître la visibilité et promouvoir l'importance d'une augmentation de l'autonomisation des jeunes. Cela sera réalisé, entre autres, par le renforcement des partenariats, la mobilisation des médias sociaux et en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Parité hommes/femmes

L'intégration du genre et l'égalité seront des principes directeurs dans le travail du programme des jeunes. Les données de recherche continueront à être ventilées par sexe, et toutes les activités incluront des composants qui mettent l'accent sur les questions liées au genre. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation des jeunes femmes parlementaires, les jeunes femmes activistes et les représentantes des organisations de jeunes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	0	189 800	189 800
Approuvées pour 2016	0	303 200	303 200
Approuvées pour 2017	0	329 600	329 600
• Salaires	0	159 300	159 300
• Services	0	66 900	66 900
• Voyages	0	39 000	39 000
• Matériel	0	64 400	64 400

Objectif 5 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Objectif général

Encourager les parlements à agir sur les ODD et les aider à faire en sorte que leurs pays s'approprient les politiques et programmes de développement dans un certain nombre de domaines cibles, notamment ceux qui ont pour objet la santé de la planète et des humains qui y vivent.

Questions et défis en 2017

En septembre 2015, les Etats membres de l'ONU ont adopté les ODD, qui guideront leurs programmes et politiques de développement pendant une période de quinze ans. Les ODD se composent de 17 objectifs et de 169 cibles parmi lesquels se retrouvent des actions entreprises au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement et inachevées telles que l'amélioration de la santé des femmes et des enfants et l'éradication de l'épidémie de sida. Les objectifs qui ont trait à la réduction des risques de catastrophe et aux changements climatiques font partie de nouveaux objectifs importants.

En 2017, l'UIP continuera à sensibiliser les parlements aux ODD. Elle leur fournira une plateforme pour leur permettre de confronter leurs expériences et d'échanger les bonnes pratiques et les aider à traduire les objectifs en stratégies et plans nationaux pour qu'ils deviennent une réalité pour tous. Elle favorisera ces échanges au niveau régional.

Pour aider les parlements à agir sur les ODD, l'UIP utilisera ses outils d'auto-évaluation dont l'objet est d'aider les parlements à évaluer dans quelle mesure ils sont aptes et prêts à entreprendre la mise en œuvre des ODD, à lancer les opérations voulues au niveau national et à prendre des décisions éclairées sur ces sujets. Les informations que livrera cet exercice seront communiquées au service de l'ONU chargé de surveiller les progrès accomplis au niveau mondial à titre de contribution parlementaire à ce processus.

S'agissant des objectifs et cibles spécifiques du développement, l'UIP poursuivra son action dans les domaines suivants :

Les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe : elle s'attachera à accroître les connaissances et compétences des parlements pour qu'ils soient à même de traduire l'Accord de Paris sur le climat et les ODD correspondants en mesures législatives propres à atténuer l'effet des changements climatiques et à faciliter l'adaptation. Les actions de l'UIP seront guidées par son Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques. Elle commencera par continuer à faire connaître l'Accord de Paris sur le climat, à en encourager la ratification et à aider les parlements à définir les moyens à employer et la marche à suivre pour remplir leurs obligations juridiques. Elle les aidera ensuite à cerner les possibilités d'appliquer des solutions politiques, techniques et financières qui permettent de préparer avec succès la transition énergétique et le passage à une économie verte et d'atténuer les risques.

La santé et le bien-être pour tous : l'UIP continuera à travailler en relation étroite avec ses partenaires pour assurer l'accès de tous aux services de santé sans discrimination, en particulier dans la loi. Ce travail l'amènera à développer les capacités et compétences requises dans les parlements de pays choisis pour améliorer la santé des femmes, des enfants, des adolescents, et d'autres groupes marginalisés comme les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les consommateurs de drogues injectables. L'objectif est en définitive de contribuer à la réalisation de quelques-unes des cibles des ODD dans le domaine de la santé comme l'éradication du sida avant 2030 ; la couverture santé universelle et l'application des dispositions de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

Parité hommes/femmes

L'UIP attache la plus haute importance à l'égalité des sexes et à l'accès des femmes aux responsabilités, non seulement comme droits fondamentaux, mais aussi comme moyen d'atteindre les ODD. L'égalité des sexes est une question transversale et la condition de la réalisation de tous les ODD. L'UIP accordera une attention particulière à l'impact des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe sur l'égalité des sexes, et en particulier sur les femmes. S'agissant de la santé, plusieurs des activités planifiées sont spécialement axées sur l'accès des femmes aux soins de santé et sur l'égalité des sexes dans le développement.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	0	757 800	757 800
Approuvées pour 2016	0	1 054 400	1 054 400
Approuvées pour 2017	0	1 083 700	1 083 700
• Salaires	0	411 900	411 900
• Services	0	329 300	329 300
• Voyages	0	242 500	242 500
• Matériel	0	100 000	100 000

Objectif 6 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Objectif général

Promouvoir la réconciliation par le dialogue et l'inclusion, et renforcer le rôle du parlement dans la consolidation de la paix aux niveaux national, régional et mondial et à tous les stades, depuis la prévention des conflits jusqu'à la réconciliation et la transition au sortir du conflit en passant par la médiation. Mettre en place des plates-formes et améliorer celles qui existent déjà pour aider les parlements à s'investir dans le règlement de conflits au moyen de la diplomatie parlementaire. Revaloriser le rôle des parlements dans l'exécution des engagements internationaux relatifs à la sécurité et au désarmement.

Questions et défis en 2017

L'UIP est fondée sur les deux principes suivants : les différends politiques se règlent pacifiquement, par le dialogue, et le parlement est un acteur clé de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la gestion de la transition au sortir du conflit. Les parlements créent les conditions de la démocratie et du développement. Ce faisant, ils sont essentiels à la réalisation des ODD, et plus précisément des dispositions de l'Objectif 16 qui visent à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes, libérées de la peur, des conflits et de l'insécurité.

Le dialogue et l'ouverture sont cruciaux pour l'établissement d'un consensus dans des pays en proie à un conflit ou à d'autres troubles. Dans ces pays, les parlementaires peuvent être des messagers de paix en prônant la tolérance et la coexistence pacifique, et les parlements devraient être un lieu propice au travail de réconciliation nationale et à une prise de décision inclusive. Ces deux processus aident à réunir les partis d'opposition et ceux de la majorité et favorisent des politiques propres à redresser le pays. En 2017, l'UIP continuera à apporter un appui à ces parlements, en particulier à ceux de pays bénéficiant de l'assistance de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

L'UIP continuera à venir en aide aux parlements en offrant un espace neutre où puisse s'exercer une diplomatie parlementaire propre à désamorcer les tensions ou à prévenir un conflit violent. Sur demande, l'UIP aidera les parlements à s'affranchir de ce qui entrave leur bon fonctionnement et contribuera à la normalisation rapide des pratiques parlementaires.

Ces dernières années, les parlements ont dû faire face à de nouvelles menaces à leur sécurité, provenant d'Etats et d'acteurs non étatiques. En 2017, l'UIP accroîtra son soutien aux parlements pour qu'ils comblerent le déficit constaté dans l'exécution des engagements internationaux relatifs au désarmement et à la lutte contre le terrorisme. Ce faisant, elle leur fournira des outils de sensibilisation, de renforcement des capacités et des outils pratiques qui les aident à concevoir des cadres législatifs, à exercer un contrôle efficace et à allouer des crédits budgétaires, ainsi qu'à sensibiliser le public.

L'UIP participera aussi à des réunions et à des débats internationaux sur la paix, la sécurité et des sujets connexes afin d'y faire connaître le point de vue des parlements.

Guidée par les besoins des parlements et la nécessité de faire valoir leur point de vue dans les pourparlers mondiaux de paix, l'UIP donnera la priorité aux activités tendant à :

- aider les parlements à se doter de mécanismes inclusifs de prise de décision permettant de garantir que tous les parlementaires participent à l'élaboration de politiques au service du bien commun ; elle privilégiera la coopération entre l'opposition et la majorité, mais aussi entre le Législatif et l'Exécutif pour permettre au pays de se redresser rapidement et sans heurt ;
- apporter une assistance technique aux parlements pour leur apprendre à être plus inclusifs et plus ouverts au dialogue et à la prise de décision démocratique afin d'adopter les bonnes pratiques au niveau national ;

- donner plus de poids aux parlements dans la prévention des conflits et les processus de réconciliation nationale – par des rencontres avec les citoyens – en renforçant le lien entre le parlement et les électeurs et la confiance de ces derniers dans l’institution parlementaire ;
- apporter une dimension parlementaire aux débats internationaux sur la paix en participant à la Semaine genevoise annuelle pour la Paix et à d’autres manifestations similaires ;
- accroître la capacité de l’UIP d’agir en médiateur dans un parlement, ou à un niveau international, afin d’aider les parlements à contribuer à la résolution de conflits entre Etats ;
- encourager le dialogue entre les parties, par le biais d’organes officiels tels que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe de facilitateurs concernant Chypre et d’autres plates-formes plus informelles ;
- approfondir le travail avec l’ONU et d’autres partenaires en incitant les parlements à agir conformément aux engagements pris à l’UIP et à l’ONU dans les domaines de la sécurité, de la limitation des armements, du désarmement, de la non-prolifération des armes de destruction massive et de la lutte antiterroriste.

Parité hommes/femmes

Dans cette section, il s’agira avant tout de sensibiliser les esprits à la question transversale de l’égalité entre hommes et femmes et à la nécessité d’associer des femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays sortant d’un conflit. L’UIP engage vivement les parlements à veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités de projet et à envoyer aux séminaires des délégations composées à parts égales d’hommes et de femmes. Elle sera spécialement attentive aux effets des conflits sur les femmes et au rôle qu’elles jouent dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Elle mettra l’accent plus particulièrement sur l’application des résolutions 1325 et 2250 du Conseil de sécurité de l’ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, d’une part, et sur les jeunes, la paix et la sécurité d’autre part, cette dernière résolution réclamant une plus forte présence des jeunes, hommes et femmes, dans les activités de prévention et de règlement des conflits.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	40 000	409 100	449 100
Approuvées pour 2016	40 000	54 000	94 000
Approuvées pour 2017	148 300	354 000	502 300
• Salaires	108 300	0	108 300
• Services	8 000	130 800	138 800
• Voyages	32 000	31 800	63 800
• Matériel	0	6 200	6 200
• Subventions	0	185 200	185 200

Objectif 7– Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Objectif général

Faire de l'UIP une organisation plus pertinente pour ses Membres et se rapprocher de l'objectif d'universalité. Renforcer la participation des parlements et des parlementaires aux réunions et aux autres activités de l'UIP, en privilégiant l'équilibre politique, la parité hommes/femmes et la participation des jeunes. Accroître l'efficacité des Assemblées annuelles et donner davantage de cohérence à la coopération parlementaire.

Questions et défis en 2017

Les deux Assemblées statutaires de l'année tiennent une place essentielle dans le programme de travail de l'UIP. Avec d'autres activités et manifestations, elles offrent aux Parlements membres une occasion idéale de confronter leurs opinions et de débattre des sujets de préoccupation mondiaux les plus actuels. Les délégations regroupent des tendances politiques diverses et, de plus en plus, sont priées de veiller à la parité et d'inclure des jeunes. L'ordre du jour politique des Assemblées, assez diversifié, ainsi que les réunions ordinaires des principaux organes et structures de l'UIP, donnent aux parlementaires qui y participent moult occasions de s'exprimer. Outre les séances officielles, les Assemblées de l'UIP sont l'occasion de tenir des réunions bilatérales et de pratiquer la diplomatie parlementaire.

Une Assemblée réussie suppose un ordre du jour composé de questions d'actualité, la mise à disposition en temps voulu d'une documentation complète, des modalités privilégiant le dialogue et l'interaction, ainsi que la participation de législateurs traitant régulièrement des sujets à l'étude. Maintenant que chacune des quatre Commissions permanentes de l'UIP est dotée d'un Bureau, les Membres vont pouvoir s'investir davantage, établir l'ordre du jour et le programme de travail des Commissions et s'intéresser au suivi des résolutions et des décisions de l'UIP. Le Secrétariat de l'UIP mettra tout en œuvre pour communiquer régulièrement avec les membres des Bureaux et des Commissions en général, à la fois pendant les Assemblées et en dehors d'elles. Il s'efforcera aussi de développer les échanges entre les organes statutaires de l'UIP et les groupes géopolitiques. La réunion avec les présidents des groupes géopolitiques s'étant révélée une expérience très utile à cet égard, l'expérience sera renouvelée.

Le nombre des Membres de l'UIP est en augmentation constante depuis quelques années et cette évolution devra se poursuivre en 2017. L'UIP entend aller à la rencontre des parlements des petits Etats insulaires des régions du Pacifique et des Caraïbes et organiser des activités plus près d'eux. Le Secrétariat va redoubler d'efforts, avec les Membres, pour rallier des soutiens à l'UIP parmi les hauts responsables du Congrès des Etats-Unis. Il veillera en particulier à maintenir un dialogue régulier et à instaurer une coopération plus systématique avec les organisations parlementaires, régionales et autres, ayant un statut de Membre associé ou d'Observateur permanent auprès de l'UIP.

En 2017, priorité sera donnée aux activités tendant à :

- renforcer le dialogue et la coopération (notamment par des activités communes) avec les parlements non membres de la région de l'Océanie et du Pacifique et des Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès des Etats-Unis, en vue de leur affiliation à l'UIP ;
- continuer d'améliorer les modalités de travail de l'UIP, en particulier des Commissions permanentes et de leurs Bureaux, et accroître ainsi la participation des parlements et des parlementaires aux Assemblées de l'UIP ; l'UIP réfléchira aux moyens de peaufiner encore ses Statuts et règlements, sur des sujets tels que les résultats de l'Assemblée, le débat général, la définition des points d'urgence et le rôle des jeunes parlementaires dans ses travaux ;
- encourager et soutenir des initiatives de diplomatie parlementaire dans le cadre des Assemblées et des réunions spécialisées ;

- donner un rôle plus actif aux groupes géopolitiques et laisser plus d'espace aux partis politiques pendant les Assemblées de l'UIP ;
- travailler avec les Membres pour qu'ils donnent mieux suite et effet aux décisions et aux recommandations de l'UIP et s'acquittent mieux de leur obligation statutaire de faire rapport ;
- tisser des liens étroits avec des organisations parlementaires, régionales et autres, en multipliant notamment les initiatives conjointes, afin de créer des synergies et de renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt commun.

Parité hommes/femmes

Le Forum des femmes parlementaires, son Bureau et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes s'emploient à faire en sorte que des déléguées participent aux travaux de l'Assemblée à tous les niveaux et que les Membres poursuivent leurs efforts pour atteindre l'objectif de 30 % de femmes déléguées. Les nouvelles réformes structurelles de l'UIP visent à assurer une plus forte présence de femmes dans les organes de prise de décision, notamment au Comité exécutif, et les progrès feront l'objet d'un suivi régulier. L'intégration de la dimension du genre se poursuivra de diverses manières, dans les décisions et les résultats de l'UIP mais aussi en veillant à une répartition équitable des postes de responsabilité entre hommes et femmes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	3 506 600	0	3 506 600
Approuvées pour 2016	3 201 400	0	3 201 400
Approuvées pour 2017	3 182 000	0	3 182 000
• Salaires	2 725 300	0	2 725 300
• Services	166 800	0	166 800
• Voyages	203 300	0	203 300
• Matériel	86 600	0	86 600

Objectif 8 – Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales

Objectif général

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies, et faire en sorte d'amplifier la voix des parlements dans les affaires internationales. Concourir au niveau mondial à la démocratisation de la prise de décision au travers de l'ONU, pierre angulaire du multilatéralisme. Développer encore le dialogue et la coopération avec les autres institutions multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Questions et défis en 2017

En 2017, l'UIP continuera de s'appuyer sur son solide partenariat avec l'ONU. Elle s'emploiera à trouver les moyens de ne pas décevoir les Membres de l'ONU et de l'UIP qui attendent que les parlements soient associés à la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et à l'exécution d'autres engagements internationaux dans les domaines de la démocratie, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme. Ce faisant, l'UIP s'efforcera d'aller plus loin encore en se fondant sur les résultats de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, du Sommet des Nations Unies de 2015, ainsi que sur la nouvelle résolution de l'Assemblée générale intitulée *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, adoptée le 25 juillet 2016. Le nouvel accord de coopération stratégique conclu entre l'ONU et l'UIP sera aussi à la base d'une grande partie des activités qui seront menées conjointement dans les années à venir.

L'UIP continuera aussi de faire fond sur son partenariat avec le Parlement européen avec lequel elle a réussi à organiser des conférences parlementaires sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui sont pour les parlementaires une occasion unique d'échanger avec des représentants officiels et des négociateurs de l'OMC, d'apporter une dimension parlementaire aux travaux de l'OMC, de lui demander des comptes et d'exercer un contrôle parlementaire sur elle et sur le commerce international en général.

Plusieurs grands défis institutionnels s'annoncent pour 2017 : il s'agira notamment d'établir de bonnes relations de travail avec le nouveau Secrétaire général de l'ONU et le nouveau Président de l'Assemblée générale ; de coordonner les activités de l'ONU, de concert avec elle, avec celles des milieux parlementaires mondiaux, coordination dont fait état le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport 2016 ; et de repérer de nouveaux points d'entrée pour l'UIP dans la restructuration attendue du système de développement de l'ONU.

Dans le contexte de la mise en œuvre internationale des ODD, l'UIP contribuera au Forum politique de haut niveau comme principal pôle de surveillance et de suivi aux Nations Unies. Du côté de l'UIP, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies examinera régulièrement les progrès accomplis sur les ODD et continuera de donner des orientations à l'UIP sur ses relations avec les Nations Unies. Outre la poursuite du dialogue avec le Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement et avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui est proche du Forum, l'UIP accordera plus d'attention au nouveau Forum sur le financement du développement qui a des liens avec le Forum politique de haut niveau. L'Audition parlementaire conjointe aux Nations Unies sera un moment marquant de l'année.

Gardant à l'esprit ses objectifs stratégiques dans d'autres domaines de travail (droits de l'homme, égalité des sexes, sécurité, etc.) pour l'année, l'UIP continuera à travailler en relation étroite avec ses principaux partenaires à l'ONU tels que le PNUD, ONU Femmes, le HCDH, le Secrétariat de la CCNUCC, l'ONUSIDA, l'OMS, en plus de l'OMC. Sur les grandes questions inscrites à son ordre du jour, elle apportera aussi une contribution politique directe à l'Assemblée générale, à l'ECOSOC, aux Comités du Conseil de sécurité (lutte contre le terrorisme, armes de destruction massive), à la Commission de consolidation de la paix, à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme.

Parité hommes/femmes

L'UIP continuera à travailler avec les principales institutions des Nations Unies, en particulier avec ONU Femmes, pour accélérer la marche des sexes vers l'égalité et l'émancipation politique des femmes. L'UIP s'emploiera à mieux répartir les rôles entre hommes et femmes lors des réunions qu'il organise aux Nations Unies. Il tentera aussi de faire en sorte que les efforts déployés par l'UIP et ses Parlements membres pour intégrer la dimension du genre à leurs travaux soient mieux mis en valeur dans les rapports et les débats de l'ONU.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	882 700	0	882 700
Approuvées pour 2016	837 300	0	837 300
Approuvées pour 2017	893 000	0	893 000
• Salaires	619 900	0	619 900
• Services	41 900	0	41 900
• Voyages	37 600	0	37 600
• Matériel	193 600	0	193 600

3.2 Catalyseurs

Gouvernance et contrôle internes efficaces

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat appuiera les organes directeurs de l'UIP dans leurs fonctions d'orientation et de contrôle du travail de l'Organisation. Il fournira surtout un soutien dans le domaine de la gestion financière et de l'évaluation des risques. Il veillera à ce que l'UIP respecte les normes les plus rigoureuses en matière de reddition des comptes et d'audit, ainsi que les meilleures pratiques internationales en matière de gestion.

Questions et défis en 2017

La Stratégie pour 2017-2021 a pour but de bâtir de solides parlements démocratiques qui soient au service des citoyens, et de définir et de mettre en œuvre des moyens efficaces pour y parvenir. Le Secrétariat s'emploiera à apporter l'appui nécessaire aux structures dirigeantes, à maintenir la stabilité de l'Organisation et à la protéger, elle et ses actifs, pendant la période de bouleversement et d'incertitude que traverse le monde.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- consolider les réformes introduites dans la structure du Secrétariat et continuer à veiller à la sécurité et au bon entretien du Siège ;
- renforcer la gouvernance et le contrôle internes, rendre au Sous-Comité des finances les services dont il a besoin et obtenir, à force de mobilisation, un niveau optimal de ressources extérieures pour l'Organisation ;
- améliorer les systèmes et les procédures de l'UIP et renforcer le système de gestion axé sur les résultats tout en veillant constamment à ce que toute l'Organisation utilise les technologies de l'information et de la communication les plus modernes et un système actualisé d'évaluation des prestations.

Parité hommes/femmes

Le Cabinet continuera à piloter et à superviser la mise en œuvre d'une politique d'intégration de la dimension du genre dans l'Organisation. Cette intégration oblige à mettre le point de vue des femmes et l'objectif de l'égalité des sexes au cœur de toutes les activités – définition des orientations générales, recherche, plaidoyer, dialogue, législation, affectation et planification des ressources, exécution et suivi des programmes et des projets.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	849 700	0	849 700
Approuvées pour 2016	848 700	0	848 700
Approuvées pour 2017	854 700	0	854 700
• Salaires	635 600	0	635 600
• Services	45 000	0	45 000
• Voyages	156 300	0	156 300
• Matériel	17 800	0	17 800

Visibilité, plaidoyer et communication

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Dans un environnement complexe et de masse, l'évolution des technologies de la communication a un impact profond sur le partage de l'information et la manière dont se forment les opinions, les comportements publics et l'action politique. Jamais la voix de l'UIP n'a autant compté qu'aujourd'hui. Le succès de sa volonté de bâtir un monde démocratique dans lequel la paix, la sécurité et le développement seront une réalité pour tous dépend de son aptitude à promouvoir ses valeurs et son idéal. Sa communication claire et stratégique tire pleinement parti des divers outils, plates-formes et techniques de communication dont elle fait un usage novateur ; elle renforce sa crédibilité, facilite le partage des connaissances et l'acquisition de savoirs spécialisés et contribue à mobiliser les Membres les uns pour les autres. Il est crucial pour sa mission que l'UIP fasse savoir que son travail peut apporter et apporte effectivement un changement positif dans la vie des gens.

Questions et défis en 2017

L'UIP continuera à consolider les progrès réalisés dans sa publicité et sa visibilité par sa présence en ligne, ses publications et son travail auprès des médias et des réseaux sociaux en employant des moyens qualitatifs, novateurs et variés. Elle veillera à conserver la notoriété apportée par son travail sur l'égalité entre hommes et femmes et les données en la matière et continuera de faire fond sur les efforts déployés avec succès récemment pour faire mieux connaître ses activités en faveur des droits de l'homme, des jeunes et du développement. Elle donnera ainsi une image plus complète de ses activités et des défis lancés à la démocratie, ce qui devrait aider à la positionner comme l'organisation de référence sur les parlements et la démocratie.

En communiquant avec des organisations partenaires sur différents sujets comme elle l'a fait dans le passé et par ses efforts de vulgarisation tels que des séances d'information sur l'Organisation et ses activités, l'UIP continuera à toucher des publics différents.

Elle s'attachera à être plus présente encore en ligne et à élaborer des outils dans ce but.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- lancer un site Internet moderne, mieux à même de répondre aux besoins des utilisateurs en anglais et en français et de donner une image exacte des activités et des objectifs actuels de l'UIP ;
- centraliser et rationaliser la gestion des données électroniques et en ligne afin d'améliorer la communication tant avec les Membres de l'UIP qu'avec des publics cibles ;
- publier des ouvrages sur l'UIP et les questions parlementaires, notamment le Rapport parlementaire mondial, qui servent à positionner l'Organisation de façon avantageuse et l'aident à mobiliser des fonds ;
- toucher plus largement les publics cibles.

Parité hommes/femmes

La Division de la communication fera en sorte d'intégrer la perspective de la parité dans toutes ses politiques, ses programmes et ses activités. Elle veillera à ce que le matériel de communication produit par l'UIP respecte la sensibilité au genre, dans le fond et la forme.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	967 800	0	967 800
Approuvées pour 2016	967 800	0	967 800
Approuvées pour 2017	1 086 900	0	1 086 900
• Salaires	835 900	0	835 900
• Services	206 000	0	206 000
• Voyages	10 000	0	10 000
• Matériel	35 000	0	35 000

Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

L'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans toutes les activités améliorera l'efficacité de l'UIP et lui permettra d'atteindre des objectifs clés. L'UIP a adopté une politique et une stratégie d'intégration du genre qu'elle continuera à mettre en œuvre, par la mise au point d'outils, mais aussi par des réformes et des sessions de formation. Elle s'est aussi dotée d'une stratégie qui la guide dans l'application d'une approche fondée sur les droits et dont elle poursuit la mise en œuvre. Elle accroîtra ainsi sa propre capacité et celle des parlements de promouvoir l'égalité des sexes et les droits de l'homme et de les faire respecter. Cette approche fait partie intégrante des Principes communs en matière d'assistance aux parlements, dont elle a fait la promotion et qu'elle observe.

Questions et défis en 2017

En 2017, l'UIP continuera d'appliquer le plan de travail prévu pour l'intégration du genre dans toutes ses activités et structures, qui se fonde sur le document approuvé par les organes directeurs sur ce sujet. Elle appliquera aussi une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes ses activités.

La difficulté consistera à assurer la cohésion des deux démarches dans la pratique. L'accent sera mis surtout sur l'élaboration et la mise à disposition d'outils communs, l'acquisition par le personnel de nouveaux savoir-faire, la solidité des indicateurs et le suivi des programmes et des projets dans l'optique de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	5 000	0	5 000
Approuvées pour 2016	5 000	0	5 000
Approuvées pour 2017	10 000	0	10 000
• Salaires	0	0	0
• Services	10 000	0	10 000
• Voyages	0	0	0
• Matériel	0	0	0

Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat est déterminé à trouver auprès des Membres et des partenaires de l'UIP les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Il encourage une planification, un suivi des prestations et une reddition des comptes systématiques. Il veille à promouvoir les règles et les normes parlementaires. Il s'attache à s'acquitter de ses fonctions avec efficacité et professionnalisme et dans un esprit de responsabilité, et s'engage pour que son personnel puisse progresser constamment sur le plan professionnel.

Questions et défis en 2017

Les fonctions dévolues à la Division des services administratifs touchent aux finances, à l'administration et à la gestion des ressources humaines. Son budget couvre aussi les dépenses liées à l'aménagement des bureaux, à l'amortissement des actifs, à la location de matériel, à l'équipement et aux fournitures liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Avec la hausse des financements extrabudgétaires des dernières années, l'examen des contrats et la gestion des subventions ont pris plus d'importance.

La priorité sera donnée aux activités tendant à :

- assurer la sécurité du Siège de l'UIP en conformité avec les normes applicables aux organisations internationales dans le climat actuel ;
- réviser le règlement du personnel et le système d'évaluation du personnel ;
- maintenir une conformité totale avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

La Division continuera à rendre les services nécessaires au Sous-Comité des finances du Comité exécutif et veillera à améliorer constamment ses méthodes et systèmes de contrôle interne.

Parité hommes/femmes

Le processus budgétaire exige de tous les responsables qu'ils définissent les questions de parité qui se posent dans leur division ou leur programme, afin d'intégrer la dimension du genre à toutes les activités.

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des Services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont désormais des femmes. Le budget fournit des informations sur la composition du Secrétariat à la section 3.5.

La Division revoit sa politique de gestion des ressources humaines à intervalles réguliers pour veiller à ne pas désavantager les femmes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	2 659 400	0	2 659 400
Approuvées pour 2016	2 649 400	0	2 649 400
Approuvées pour 2017	2 668 900	0	2 668 900
• Salaires	1 550 600	0	1 550 600
• Services	114 100	0	114 100
• Voyages	6 100	0	6 100
• Matériel	460 700	0	460 700
• Charges financières	33 400	0	33 400
• Amortissement	504 000	0	504 000

3.3 Provisions et subventions

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

Questions et défis en 2017

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée. Les bases de cette politique doivent être jetées pour les cinq provisions et subventions inscrites au budget.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour l'entretien du Siège de l'Union interparlementaire – la Maison des Parlements. Début 2017, le solde de cette réserve devrait s'établir, selon les projections, à CHF 428 000.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres seraient suspendus et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite par le passé en matière de recouvrement, le montant de la dotation à cette réserve en 2017 a été fixé à CHF 40 000.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses de cette organisation qui ne sont pas financées par d'autres sources. La subvention a été augmentée en 2017 et atteint CHF 38 000 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 10 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée est intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds LPP flexible.

Parité hommes/femmes

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidence particulière sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués au titre des pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	127 000	0	127 000
Approuvées pour 2016	105 000	0	105 000
Approuvées pour 2017	106 000	0	106 000

Prévisions pour 2017 par objectif, suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	40 000	0	40 000
2. Subvention à l'ASGP	38 000	0	38 000
3. Compensation des émissions de carbone	28 000	0	28 000
> Total général	106 000	0	106 000

3.4 Dépenses d'équipement

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Questions et défis en 2017

La refonte du site Internet de l'UIP est en cours. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans. La phase initiale de mise en place, financée essentiellement par les Emirats arabes unis, devrait avoir lieu fin 2016 et les phases supplémentaires de développement capitalisé devraient s'achever en 2017.

Outre la mise en place du site Internet et les mises à jour régulières du matériel de bureau, informatique et autre, l'autre dépense d'équipement importante nécessaire en 2017 sera la rénovation des installations audio, devenues vétustes et des salles de réunion au Siège de l'UIP.

Parité hommes/femmes

Les effets des dépenses d'équipement proposées sur l'équité entre hommes et femmes sont impondérables.

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2015	200 000	0	200 000
Approuvées pour 2016	200 000	0	200 000
Approuvées pour 2017	450 000	0	450 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2017-2019 (CHF)

Poste	2017	2018	2019
1. Remplacement d'ordinateurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Amélioration de la qualité des équipements de conférence	60 000	0	0
4. Réalisation du site Internet	340 000	0	0
➤ Total général	450 000	50 000	50 000

3.5 Secrétariat

34. Le budget 2017 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 42 personnes employées à plein temps, soit un poste de plus que le budget 2016 en raison de contributions volontaires attendues et nécessaires à l'exécution de programmes plus fournis. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, et la proportion de postes actuellement occupés par des femmes (juillet 2016).

Objectif stratégique ou catalyseur	Approuvé pour 2016	Projet de budget 2017							Total
		SG	Grades de cadres				Services généraux		
			Directeur	Grade 5	Grade 4	Grade 3		Grade 2	
Objectifs stratégiques									
1. Parlements plus forts	7		0,5	0,5	1	3	0,5	1	6,5
2. Egalité des sexes	4		0,5			2		1	3,5
3. Droits de l'homme	5				1	1	1	2	5
4. Jeunes							0,5		0,5
5. Développement mondial	1				1	1			2
6. Consolid. de la paix				0,5					0,5
7. Dialogue & coopération interparlementaires	8		1		2	2		3	8
8. Relations internationales	3			1	1			1	3
Catalyseurs									
Gouvernance & contrôle	2	1						1	2
Visibilité & communication	4		1		1		1	1	4
Egalité des sexes & droits									
Secrétariat efficace	7		1		1			5	7
Total	41	1	4	2	8	9	3	15	42
<i>Pourcentage de femmes</i>		<i>0%</i>	<i>100%</i>	<i>50%</i>	<i>43%</i>	<i>88%</i>	<i>0%</i>	<i>87%</i>	<i>70%</i>

35. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste, mais leur nombre diminue avec le temps et la progression des plans de carrière. Les femmes occupant près des trois quarts des postes du Secrétariat, l'équité devant l'emploi est assurée dans toute l'Organisation. Tous les postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes.
36. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale. Celle-ci a révisé et simplifié la structure des traitements et des avantages avec effet au 1^{er} janvier 2017. Ces changements ont été pris en compte dans le présent budget, bien qu'ils aient peu d'effets, sinon aucun, sur le total des coûts des traitements et avantages de l'UIP en raison de mesures de transition. Le budget 2017 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à CHF 5 626 000. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de CHF 754 000 qui proviendra d'autres sources.
37. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident, sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de CHF 1 925 100. A ce budget s'ajoute un montant de CHF 257 900, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions des Membres au budget 2017

Nom du pays	ONU 2016- 2018	Barème approuvé (2017)	
		En pourcentage	CHF
Afghanistan	0,006%	0,110%	11 200
Afrique du Sud	0,364%	0,550%	56 200
Albanie	0,008%	0,110%	11 200
Algérie	0,161%	0,310%	31 700
Allemagne	6,389 %	6,390%	652 700
Andorre	0,006%	0,110%	11 200
Angola	0,010%	0,110%	11 200
Arabie saoudite	1,146%	1,380%	141 000
Argentine	0,892%	1,120%	114 400
Arménie	0,006%	0,110%	11 200
Australie	2,337%	2,550%	260 500
Autriche	0,720%	0,940%	96 000
Azerbaïdjan	0,060%	0,180%	18 400
Bahreïn	0,044%	0,160%	16 300
Bangladesh	0,010%	0,110%	11 200
Bélarus	0,056%	0,180%	18 400
Belgique	0,885%	1,110%	113 400
Bénin	0,003%	0,100%	10 200
Bhoutan	0,001%	0,100%	10 200
Bolivie (Etat plurinational de)	0,012%	0,120%	12 300
Bosnie-Herzégovine	0,013%	0,120%	12 300
Botswana	0,014%	0,120%	12 300
Bésil	3,823%	3,960%	404 500
Bulgarie	0,045%	0,160%	16 300
Burkina Faso	0,004%	0,110%	11 200
Burundi	0,001%	0,100%	10 200
Cabo Verde	0,001%	0,100%	10 200
Cambodge	0,004%	0,110%	11 200
Cameroun	0,010%	0,110%	11 200
Canada	2,921%	3,110%	317 700
Chili	0,399%	0,590%	60 300
Chine	7,921%	7,890%	805 900
Chypre	0,043%	0,160%	16 300
Colombie	0,322%	0,500%	51 100
Comores	0,001%	0,100%	10 200
Congo	0,006%	0,110%	11 200
Costa Rica	0,047%	0,170%	17 400
Côte d'Ivoire	0,009%	0,110%	11 200
Croatie	0,099%	0,230%	23 500
Cuba	0,065%	0,190%	19 400
Danemark	0,584%	0,790%	80 700
Djibouti	0,001%	0,100%	10 200
Egypte	0,152%	0,300%	30 600
El Salvador	0,014%	0,120%	12 300
Emirats arabes unis	0,604%	0,810%	82 700
Equateur	0,067%	0,190%	19 400
Espagne	2,443%	2,650%	270 700
Estonie	0,038%	0,150%	15 300
Ethiopie	0,010%	0,110%	11 200
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,007%	0,110%	11 200
Fédération de Russie	3,088%	3,260%	333 000
Fidji	0,003%	0,100%	10 200

Nom du pays	ONU 2016- 2018	Barème approuvé (2017)	
		En pourcentage	CHF
Finlande	0,456%	0,650%	66 400
France	4,859%	4,930%	503 600
Gabon	0,017%	0,120%	12 300
Gambie	0,001%	0,100%	10 200
Géorgie	0,008%	0,110%	11 200
Ghana	0,016%	0,120%	12 300
Grèce	0,471%	0,670%	68 400
Guatemala	0,028%	0,140%	14 300
Guinée	0,002%	0,100%	10 200
Guinée équatoriale	0,010%	0,110%	11 200
Guinée-Bissau	0,001%	0,100%	10 200
Guyana	0,002%	0,100%	10 200
Haïti	0,003%	0,100%	10 200
Honduras	0,008%	0,110%	11 200
Hongrie	0,161%	0,310%	31 700
Inde	0,737%	0,950%	97 000
Indonésie	0,504%	0,700%	71 500
Iran (République islamique d')	0,471%	0,670%	68 400
Iraq	0,129%	0,270%	27 600
Irlande	0,335%	0,510%	52 100
Islande	0,023%	0,130%	13 300
Israël	0,430%	0,620%	63 300
Italie	3,748%	3,890%	397 300
Japon	9,680%	9,680%	988 800
Jordanie	0,020%	0,130%	13 300
Kazakhstan	0,191%	0,350%	35 800
Kenya	0,018%	0,130%	13 300
Kirghizistan	0,002%	0,100%	10 200
Koweït	0,285%	0,460%	47 000
Lesotho	0,001%	0,100%	10 200
Lettonie	0,050%	0,170%	17 400
Liban	0,046%	0,170%	17 400
Libye	0,125%	0,270%	27 600
Liechtenstein	0,007%	0,110%	11 200
Lituanie	0,072%	0,200%	20 400
Luxembourg	0,064%	0,190%	19 400
Madagascar	0,003%	0,100%	10 200
Malaisie	0,322%	0,500%	51 100
Malawi	0,002%	0,100%	10 200
Maldives	0,002%	0,100%	10 200
Mali	0,003%	0,100%	10 200
Malte	0,016%	0,120%	12 300
Maroc	0,054%	0,180%	18 400
Maurice	0,012%	0,120%	12 300
Mauritanie	0,002%	0,100%	10 200
Mexique	1,435%	1,670%	170 600
Micronésie (Etats fédérés de)	0,001%	0,100%	10 200
Monaco	0,010%	0,110%	11 200
Mongolie	0,005%	0,110%	11 200
Monténégro	0,004%	0,110%	11 200
Mozambique	0,004%	0,110%	11 200
Myanmar	0,010%	0,110%	11 200
Namibie	0,010%	0,110%	11 200
Népal	0,006%	0,110%	11 200
Nicaragua	0,004%	0,110%	11 200

Nom du pays	ONU 2016- 2018	Barème approuvé (2017)	
		En pourcentage	CHF
Niger	0,002%	0,100%	10 200
Nigéria	0,209%	0,370%	37 800
Norvège	0,849%	1,070%	109 300
Nouvelle-Zélande	0,268%	0,440%	44 900
Oman	0,113%	0,250%	25 500
Ouganda	0,009%	0,110%	11 200
Pakistan	0,093%	0,230%	23 500
Palaos	0,001%	0,100%	10 200
Palestine		0,100%	10 200
Panama	0,034%	0,150%	15 300
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004%	0,110%	11 200
Paraguay	0,014%	0,120%	12 300
Pays-Bas	1,482%	1,720%	175 700
Pérou	0,136%	0,280%	28 600
Philippines	0,165%	0,320%	32 700
Pologne	0,841%	1,060%	108 300
Portugal	0,392%	0,580%	59 200
Qatar	0,269%	0,440%	44 900
République arabe syrienne	0,024%	0,130%	13 300
République de Corée	2,039%	2,260%	230 900
République de Moldova	0,004%	0,110%	11 200
République démocratique du Congo	0,008%	0,110%	11 200
Rép. démocratique populaire lao	0,003%	0,100%	10 200
République dominicaine	0,046%	0,170%	17 400
Rép. pop. dém. de Corée	0,005%	0,110%	11 200
République tchèque	0,344%	0,520%	53 100
République-Unie de Tanzanie	0,010%	0,110%	11 200
Roumanie	0,184%	0,340%	34 700
Royaume-Uni	4,463%	4,560%	465 800
Rwanda	0,002%	0,100%	10 200
Saint-Marin	0,003%	0,100%	10 200
Samoa	0,001%	0,100%	10 200
Sao Tomé-et-Principe	0,001%	0,100%	10 200
Sénégal	0,005%	0,110%	11 200
Serbie	0,032%	0,150%	15 300
Seychelles	0,001%	0,100%	10 200
Sierra Leone	0,001%	0,100%	10 200
Singapour	0,447%	0,640%	65 400
Slovaquie	0,160%	0,310%	31 700
Slovénie	0,084%	0,210%	21 500
Somalie	0,001%	0,100%	10 200
Soudan	0,010%	0,110%	11 200
Soudan du Sud	0,003%	0,100%	10 200
Sri Lanka	0,031%	0,140%	14 300
Suède	0,956%	1,180%	120 500
Suisse	1,140%	1,370%	139 900
Suriname	0,006%	0,110%	11 200
Tadjikistan	0,004%	0,110%	11 200
Tchad	0,005%	0,110%	11 200
Thaïlande	0,291%	0,460%	47 000
Timor-Leste	0,003%	0,100%	10 200
Togo	0,001%	0,100%	10 200
Tonga	0,001%	0,100%	10 200
Trinité-et-Tobago	0,034%	0,150%	15 300
Tunisie	0,028%	0,140%	14 300

Nom du pays	ONU 2016- 2018	Barème approuvé (2017)	
		En pourcentage	CHF
Turquie	1,018%	1,250%	127 700
Ukraine	0,103%	0,240%	24 500
Uruguay	0,079%	0,210%	21 500
Venezuela (République bolivarienne du)	0,571%	0,780%	79 700
Viet Nam	0,058%	0,180%	18 400
Yémen	0,010%	0,110%	11 200
Zambie	0,007%	0,110%	11 200
Zimbabwe	0,004%	0,110%	11 200

Membre ou Membre associé	ONU 2016 - 2018	Barème approuvé (2017)	
		En pourcentage	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants		0,030%	3 100
Assemblée législative est-africaine		0,010%	1 100
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,050%	5 100
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,010%	1 000
Parlement andin		0,020%	2 000
Parlement arabe		0,010%	1 000
Parlement centraméricain		0,010%	1 000
Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,010%	1 000
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)		0,010%	1 000
Parlement européen		0,060%	6 100
Parlement latino-américain		0,030%	3 100
TOTAL		100%	10 207 000